



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de Bougy-Villars

Rapport de la COGEFIN sur Préavis municipal 04-2025 concernant les comptes 2024 et le Rapport de Gestion 2024 de la commune de Bougy-Villars

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de :

Richard Gerritsen - Président

Lancelot Frick

Margaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) dans son ensemble a étudié le préavis No 4/2025 relatif aux comptes communaux pour l'année 2024 et quatre de ses membres (Margaret Jacob, Richard Gerritsen, Lancelot Frick et Eric Le Royer) ont rencontré le jeudi 15 mai 2025 M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances et M. Claude Olivier Rosset, Syndic, ainsi que le boursier, Monsieur Dylan Amorim de la fiduciaire Heller. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses fournies lors de la séance ainsi que la mise à disposition de tous les documents pour mieux éclairer certains points et questions. Les explications détaillées qui ont été apportées ont répondu aux attentes de la commission.

Nous remarquons une nette augmentation des revenus de l'ordre de 27% de plus que le budget provenant principalement des recettes d'impôts sur succession et donations alors que les charges ont augmenté avec une croissance non négligeable de 12% par rapport au budget permettant au final de dégager un bénéfice de 915'741chf.

Les comptes soumis témoignent d'une situation globalement saine et solide des comptes communaux avec une croissance de 22% de la marge brute d'autofinancement par rapport à 2023 pour atteindre 887'629chf. Par contre depuis 5 ans la Marge Brute d'Autofinancement



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

semble comporter des inexactitudes. Nous avons déjà rapporté ce souci dans des rapports précédents ce qui montre un sérieux problème de contrôle à corriger dans le futur.

La gestion des dépenses et les charges de péréquation sont en ligne avec le budget. L'étude minutieuse des comptes de charges et dépenses sur la base des comptes soumis nous apparaît cohérente et en bon ordre.

La lecture du rapport de gestion nous a amené à poser M. Dumuid quelques questions, il nous répondu dans l'ensemble avec précision à notre satisfaction. Toutefois, nous souhaitons apporter les commentaires suivants sur deux points abordés et attirer l'attention du Conseil.

Tout d'abord, nous avons remarqué que notre commune s'est associée à Crans pour s'opposer à la péréquation financière concernant la facture sociale cantonale. Cette initiative conduite par 35 communes vaudoises cherchait à contester décomptes péréquatifs, les estimant trop élevés et insupportables au regard des finances de ces communes sur la base des comptes des trois dernières années. Les démarches entraînent des frais légaux qui ont ainsi été mutualisés. A ce jour tant le canton que le tribunal fédéral ne sont pas entrés en matière sur les revendications, l'action aurait contribué à la conclusion de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025), qui reconnaît les conséquences négatives de l'ancien système. La question reste ouverte sur la poursuite de cette initiative. La commission estime que l'initiative est louable mais nous pensons qu'une action commune des deux associations UCV et ADCV aurait plus de poids dans une telle démarche.

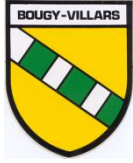
Par ailleurs, il est noté que la régie Domicim utilisée a été remplacée en juillet 2024 par la régie Naef. Nous avons demandé si les comptes avec Domicim étaient définitivement bouclés. La résiliation s'est bien faite le 30 juin. Il reste en suspens avec Domicim l'envoi aux locataires des décomptes de charges pour l'exercice 1^{er} juillet 2023 – 30 juin 2024. Nous notons que le suivi et les relances sont en cours.

Autrement, le rapport ne suscite pas de commentaires additionnels de notre part.

La Commission constate et affirme que d'une manière générale les affaires communales sont bien gérées.

En conséquence, la COGEFIN propose au Conseil Général d'accepter le préavis 04/2025 à savoir :

- D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2024, lesquels présentent un excédent de revenu de GHF 915'741.54
- De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 12'067'304.34
- De donner les décharges d'usage à la Municipalité



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Nous proposons également d'accepter le rapport de gestion 2024.

La commission des Finances et de Gestion :

Richard Gerritsen (Président)

Lancelot Frick

Eric Le Royer

Margaret Jacob

Alain Palombini


R. GERRITSEN

Eric Le Royer


A. Palombini


M. Jacob

